



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 28 octobre à 20 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gérard GINET.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 21 octobre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 29 octobre 2021

Présents : GINET Gérard, GUERIAUD Didier, HOLTZ Hubert, BERNARDIN Jean-Pierre, BESANCON Chantal, GAUTROT Delphine, GUERILLOT Michelle, Mireille LENZI, Charline DELVAL, MURA Anne-Maud

Absente excusée : PUTAUX Corine, MITTAINE Jean-Marie

Absent : Laurent PANNAUX

Procuration de VALLIER Guillaume à Didier GUERIAUD

Procuration de LANG Anthony à Jean-Pierre BERNARDIN

Mme Chantal BESANCON est élu(e) secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Eclairage public
- Vente de terrain ZB 111
- DETR travaux de voirie rue des Vignes
- Questions et informations diverses

### Eclairage public

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2098 du SIDEC du 28 Novembre 2020,

Considérant la nécessité de mener des actions sur le patrimoine éclairage public de la collectivité.

EXPOSE

Que le SIDEC propose à la collectivité la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'Eclairage Public et de respecter les engagements de la Charte « Eclairons Juste le Jura ».

Ce service technique, baptisée e-lum ®, fait l'objet d'une convention d'adhésion entre la Collectivité et le SIDEC.

Que la contribution d'adhésion pour ce Service est fixée à **18 Euros** par an et par point lumineux pour l'année 2021 et sera revue chaque début d'année civile.

Que ce coût forfaitaire au point lumineux, sera modulé en fonction de l'Empreinte Nocturne de la Commune, avec un seuil bas fixé à 16,56 Euros par point suivant la formule suivante :

$$\text{Adhésion}_{[\text{année } n]} = 18 \times (1 - 0,08 \times ((\text{empreinte nocturne}_{[\text{année } n-1]} - 10) / 10))$$

Que cette modulation s'appliquant seulement aux communes ayant une note supérieure à 10/20.

PRECISE que cette contribution ne comprend pas les prestations de remplacement des luminaires et des coffrets d'Eclairage ni les interventions sur d'autres Eclairages Extérieurs. Cependant, ces prestations pourront être confiées au SIDEC via une convention de mandat spécifique.

## PROPOSE

L'adhésion à la Charte « Eclairons juste le Jura » et au Service e-lum.

### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

**Article 1 :** APPROUVE l'adhésion de la collectivité à la Charte « Eclairons juste le Jura » proposée par le SIDEC,

**Article 2 :** APPROUVE l'adhésion de la collectivité au Service e-lum ® proposé par le SIDEC,

**Article 3 :** SOLLICITE les prestations associées au Service e-lum ®,

**Article 4 :** APPROUVE les conditions financières de la contribution annuelle,

**Article 5 :** INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2021,

**Article 6 :** AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'adhésion au Service e-lum ® et tous les documents relatifs à cette affaire.

- Le conseil municipal accepte le devis du SIDEC d'un montant de 30440.73 € HT subventionné à hauteur de 50% concernant la première tranche de travaux d'éclairage public pour la rue des Violetts, rue des Echerolles, rue des Puisats, rue des Carrières, rue du Mont Roland, rue du Général RECORDON, rue de la source, rue des Vignes, rue des Marionnettes.

### **La délibération n°2021/76 est approuvée à l'unanimité**

#### **Vente de terrain ZB 111**

Le conseil municipal décide de vendre la parcelle cadastrée ZB 111 d'une superficie de 460 m<sup>2</sup> située route de Dijon au prix de 20.45 € le m<sup>2</sup>.

### **La délibération n°2021/ est approuvée à l'unanimité.**

#### **DETR Travaux de voirie rue des Vignes**

Considérant qu'il convient de réhabiliter la voirie rue des Vignes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- ADOPTE l'opération de réhabilitation de la voirie rue des Vignes et arrête les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
- SOLLICITE l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR
- SOLLICITE le Département dans le cadre des amendes de police

### **La délibération n°77/2021 est approuvée à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

#### **- Statuts de communauté d'agglomération**

Monsieur Le Maire présente les modifications apportées aux statuts de la communauté d'agglomération du Grand Dole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable aux modifications apportées aux statuts de la communauté d'agglomération du Grand Dole.

### **La délibération n°2021/78 est approuvée à l'unanimité.**

**- Subvention Sports et Détente**

Le conseil municipal attribue une subvention de 300 € à l'association Sports et Détente sur le budget 2021.

**La délibération n°2021/79 est approuvée à l'unanimité.**

**TELETHON**

Il est proposé d'organiser le samedi 4 décembre, une animation au profit du Téléthon, devant la mairie.

L'ordre du jour ayant été écoulé, le maire lève la séance à 22 h 15.

Le Maire,  
Gérard GINET

